

AVIS DE L'ARES

N°2020-01 DU 11 FÉVRIER 2020

Demandes d'habilitations 2020 – hors moratoire

Considérant les articles 21, 2°, 3°, 4° et 86 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Considérant les critères et modalités de traitement des habilitations arrêtés par le Conseil d'administration de l'ARES en sa séance du 30 juin 2015, confirmés lors de la réunion du 10 juillet 2018 ;

Considérant l'avis de la Chambre des universités et la proposition du Bureau exécutif ;

Le Conseil d'administration de l'ARES émet l'avis suivant.

AVIS

L'ARES émet à destination du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un avis favorable à l'endroit des demandes d'habilitations à organiser les formations suivantes :

01. Master de spécialisation en génétique clinique

Domaine 11. Sciences médicales

UCLouvain – Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21)

Année académique de première organisation : 2020-2021

02. Master de spécialisation en génétique clinique

Domaine 11. Sciences médicales

ULB – Arrondissement de Bruxelles-Capitale (21)

Année académique de première organisation : 2020-2021

03. Master de spécialisation en génétique clinique

Domaine 11. Sciences médicales

ULiège – Arrondissement de Liège (62)

Année académique de première organisation : 2020-2021

Ces études conduisent à un nouveau grade académique en Fédération Wallonie-Bruxelles en réponse à une demande fédérale dans le domaine de la santé publique ; elles sont donc été soutenues par le Conseil d'administration de l'ARES en dépit du moratoire en cours.